

Extrait de la Délibération des élus du CSE Pôle Emploi Hauts-de-France

« Depuis l'apparition de la crise sanitaire vous avez choisi de faire cavalier seule. Les organisations syndicales ont déploré le manque de concertation sur l'élaboration du plan de reprise d'activité. Aujourd'hui, **les organisations syndicales vous demandent un suivi de la mise en œuvre du PRA, sous forme de CSE extraordinaires à planifier à échéances régulières.** En effet, nous vous rappelons que les prérogatives du CSE portent notamment sur les questions d'organisation, gestion et marche de l'entreprise et notamment les conditions d'emploi et de travail. »

POUR : 25 élus (CFDT - CFTC - CGC - CGT - SNAP - SNU)

CONTRE : 3 élus (FO)

ABSTENTION : 0 élu

Suite à cette délibération adoptée majoritairement, la direction nous informe, à l'issue du CSE, de la programmation suivante :

- CSE extraordinaire de suivi : le Mercredi 20/05,
- CSE ordinaire : le Jeudi 28/05,
- CSE extraordinaire de suivi : 1^{ère} semaine de Juin.

Extrait de la Déclaration Préalable CGT

« Au-delà des conditions de sécurité (plan de circulation, plan d'occupation, actualisation des DUERP, capacité d'accueil, équipements de protections individuels et collectifs) indispensables, **vous avez bien compris que nos interrogations et nos inquiétudes portent principalement sur les activités menées en sites et structures et le personnel nécessaire pour les mener à compter du 18.05.**

Le déconfinement et la reprise des activités sur site ou structure doivent être progressifs. Nous vous demandons que soit clairement défini par site et structure le nombre d'agents nécessaires pour garantir l'activité desdits sites ou services, en lien avec les activités que vous avez déterminées, ne pouvant être télétravaillées. **Et au vu de la nécessaire progressivité, nous vous demandons un planning déterminant l'augmentation du nombre d'agents selon l'évolution des activités nécessitant, pour garantir un service de qualité, d'être réalisées physiquement en agence ou structure.**

Ce sont, Madame la Présidente, des conditions indispensables vous permettant de garantir les conditions de sécurité et de santé des agents, et éviter ainsi toute dérive possible qui pourrait engager votre responsabilité. »

Les informations supplémentaires données par la direction

Voici les informations dispensées par la direction suite à nos questions :

- **Présence maximale entre 5 et 11 agents selon la situation des sites et structures les premières semaines**, une progressivité est bien prévue.
- **Aucune action collective les prochaines semaines**, la reprise de ces actions sera conditionnée à des GO/NO GO en Juin selon l'évolution de la crise sanitaire. Les salles d'atelier et de réunion d'information collective sont condamnées dans l'attente.
- **Les entretiens ESI ne seront programmés en physique qu'à compter du 08.06.**
- **La visièrè devient individuelle** et fera partie de la dotation propre à l'agent.
- 204 référents sanitaires ont été désignés dans la région. **Une augmentation du nombre de référents sera prévue en juin.**
- Les masques jetables seront utilisés dans un premier temps par les agents, **les masques lavables devant être livrés mi-juin**,
- Selon les difficultés de regroupement de demandeurs d'emploi et des risques encourus devant les sites, **les équipes de direction pourront demander l'appui d'un agent de sécurité**. Les premiers sites identifiés sont : Lille Grand Sud, Roubaix Centre, Grande Synthe, Amiens Millevoys, Creil Nogent, Anzin et Lens Gare.
- **Une augmentation de l'effectif GDD est bien prévue (renfort de 60 ETP – équivalent temps plein)**, venant en diminution de 20 ETP de la cible EDE et de 40 ETP sur la ligne managériale, le support, les plateformes (dont le CRE).

GO/NO GO : la direction se braque !

Incompréhension, silence, mépris de la direction - « Quand c'est flou, il y a un loup ! »

Les fichiers de Go/No Go sont à renseigner par les DAPE et les responsables de structure qui les transmettent obligatoirement à la direction territoriale ou à leur supérieur hiérarchique. **Sur la base de ce fichier, la décision de réouverture de l'agence ou de la structure est prise par la direction territoriale et la direction régionale.** Ces fichiers reprennent les éléments indispensables pour assurer les conditions de sécurité des agents : matériel de sécurité, logistique, organisation de l'activité, communication, nombre maximal d'agents présents et nombre maximal d'usagers à l'accueil pour les sites.

Depuis le CSE du 11/05, nous avons demandé à être destinataires des GO/NO GO de tous les sites et structures, afin de disposer d'éléments nous garantissant une reprise optimale dans le respect des conditions sanitaires.

Lors de ce CSE, **la direction nous informe de 4 NO GO : Carvin** (pour une problématique de porte) et **les 3 points relais Albert, Guise et Fourmies** (pour des problématiques de continuité de service avec un nombre d'agents insuffisant).

Et les autres ? Tout est GO selon la DR ! Nous savons évidemment que tous les équipements de protection individuelle ne sont pas livrés (des livraisons sont même encore prévues ce vendredi, voire samedi), que l'actualisation des DUERP n'est pas effectuée, que les plans de circulation et d'occupation sont en cours... **Les sites et structures avaient la possibilité de mettre des GO, en mentionnant en commentaire, par exemple, « sous conditions de livraison ».** Nous avons demandé ces éléments.

Refus de la direction ! La direction refuse de nous garantir les conditions optimales de sécurité et de santé des agents pour un retour sur sites et structures à compter du lundi 18/05.

Une délibération est donc mise au vote pour le report de cette consultation sous condition d'obtenir ces garanties.

POUR : 24 élus (CFDT – FO - CGT - SNAP - SNU)

CONTRE : 4 élus (CGC - CFTC)

ABSTENTION : 0 élu

Malgré cette majorité, la direction a refusé de reporter ce CSE, démontrant ainsi son déni du dialogue social et son mépris des prérogatives des élus du personnel.

Consultation sur la gestion de la reprise d'activité post-confinement

Position de la CGT

Madame la Présidente,

Toutes ces mesures à mettre en place dans un délai si court, toutes ces questions aujourd'hui majoritairement sans réponses, tous ces doutes qui interrogent sur les conditions de sécurité et donc la santé des agents nous amènent à penser que votre proposition de gestion de la reprise d'activité post-confinement sera difficilement réalisable pour une opérationnalité au 18.05. **C'est en ce sens que nous nous opposons fermement au retour des agents sur site ou en structure dans les prochaines semaines.**

Afin de préparer le CSE d'information du 11.05, en tant qu'élus, nous avons fait le choix de vous transmettre par écrit, en date du 07.05.2020, l'ensemble de nos interrogations et de nos recommandations. Malheureusement, vous n'avez pas souhaité y répondre par écrit, et vous avez souvent ignoré nos interventions lors ce CSE. **Oui, Madame la Présidente, vous avez volontairement écarté les questions de nos élus afin d'appliquer, à marche forcée, les injonctions de la Direction Générale et éviter toute présentation opérationnelle pour chaque site et structure de Pôle Emploi Hauts-de-France.**

Par conséquent, la CGT Pôle Emploi Hauts-de-France ne peut accorder aucun crédit, ni avis favorable à l'information insuffisante que vous avez produite puisqu'elle ne nous permet pas de garantir les conditions optimales de retour d'agents sur les sites et structures.

Pour autant, nos élus ne participeront pas au vote. En effet, en ouverture du CSE du 11.05, une délibération a été votée majoritairement par les élus afin de demander un report du CSE d'information après la consultation du CSEC, et ce au vu des éléments légaux et conventionnels. Vous avez rejeté cette demande et démontré ainsi votre déni de dialogue social. Vous venez de l'effectuer encore aujourd'hui suite à la demande de report du CSE de consultation, votée majoritairement. **En ne participant pas aux votes, nous légitimons le respect de nos instances et nous dénonçons les conditions d'information et de consultation qui ne nous permettent pas d'honorer nos prérogatives.**

Mais, ne vous inquiétez pas, Madame la Présidente, même si nous ne prenons pas part à ce vote, vous pourrez compter sur nous pour continuer à porter auprès de vous les revendications portées par nos collègues, et c'est en ce sens que nous agissons depuis le début de cette crise sanitaire inédite. Depuis le 1er cluster dans l'Oise, nous agissons et c'est en prenant nos responsabilités que nous vous avons porté un droit d'alerte danger grave et imminent. Nous vous le rappelons et nous l'affirmons encore, tant que la situation sanitaire n'est pas rétablie, la santé de nos collègues et de nos concitoyens est prioritaire. **Nous mettrons ainsi en œuvre l'ensemble des moyens à notre disposition et engagerons votre responsabilité si les conditions sanitaires et de sécurité n'étaient pas respectées et pouvaient représenter un danger grave et imminent pour les agents et les usagers de Pôle Emploi Hauts-de-France.**

Résultat du VOTE : AVIS FAVORABLE : 4 élus (CGC - CFTC)
AVIS DEFAVORABLE : 6 élus (CFDT)
ABSTENTION : 2 élus (SNAP)
NE PREND PART AU VOTE : 16 élus (CGT - FO - SNU)

Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:

Elu(e)s titulaires: Mohammed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

Elu(e)s Suppléants: Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

Représentant syndical: Willy SPANHOVE

Pour nous contacter: syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>